

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021 à 19h35 à la salle de l'âge d'or, située au 139 route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska. Le conseil siège à huis clos vu l'entrée en vigueur des modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE
Madame Manon Guérette, conseillère, et
Messieurs LES CONSEILLERS
Charles Montamat,
Rino Lavoie,
Michel Bélanger,
Francis Boucher,
Et Renaud Ouellet.

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres présents du conseil forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, rédige le procès-verbal.

21-12-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

22-12-2021

ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT l'article 956 du code municipal ;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31-12-2021* »

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document ;

QU'il soit, par la présente résolution, adopté par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les prévisions

budgétaires pour l'année 2022 totalisant des revenus et dépenses équilibrées aux activités de fonctionnement de 793 132\$ tel qu'apparaissant au document « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31-12-2021 »

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le budget 2022.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

23-12-2021

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION DE 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT l'article 956 du code municipal ;

CONSIDÉRANT le document intitulé programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023 ;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le programme d'immobilisations 2022-2023-2024 totalisant des dépenses de 1 360 000 \$.

Pour 2022	965 000 \$
Pour 2023	195 000 \$
Pour 2024	200 000 \$

Le tout tel qu'apparaissant au document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations » 2022-2023-2024 déposé aux archives de la municipalité.

La réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention d'aides financières gouvernementales.

En résumé :

2022	850 000 \$ (Transformation de l'église) 40 000 \$ (Citerne) 75 000 \$ (Rang 5 Ouest)
------	--------------------------------------------------------------------------------------------

2023	30 000 \$ (Route de Picard) 125 000\$ (Pavage rue Principale Est) 40 000\$ (Trottoir rue Principale Est)
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2024	200 000 \$ (5 ^e rang Est)
------	--------------------------------------

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

24-12-2021

**AVIS DE MOTION 277-2022/RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES
TAUX DE TAXATION POUR 2022**

M. Renaud Ouellet donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 277-2022 relatif aux taux de taxation pour 2022.

Un projet de règlement est déposé qui prévoit les différents taux de taxation pour 2022.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

25-12-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h46.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice-générale